

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022 A 19H30

Étaient présents : FRANCKE Stéphane, Maire ; PICOTIN Gaëtan, BOUCKENOOGHE Céline, GERVOIS Nicolas, BEUN Régis adjoints ; BONNET Dominique, TROLET Cédric, GOCYK Béatrice, CLERCQ Virginie, DEVEY Elodie, LOONES Sylvie, VANOOSTEN Laurence, POILLON Jean-Claude, PRUVOST Sonia, VANHERSEL Valérie, conseillers municipaux.

Étaient absents représentés : ACTHREGALLE Caroline pouvoir à PICOTIN Gaëtan, DEQUIDT Pascal pouvoir à GERVOIS Nicolas, CICHY Claire pouvoir à FRANCKE Stéphane, DUPON Fabien à VANHERSEL Valérie.

Secrétaire de séance : BEUN Régis

ORDRE DU JOUR

POINTS ADMINISTRATIFS

1/ Proposition de suppression d'un poste d'adjoint au maire

Suite à la démission d'Anne Gaëlle PAPILLON, adjointe en charge de la voirie, du conseil municipal pour des raisons personnelles et professionnelles, M. le Maire propose la suppression de son poste d'adjointe. Il propose de confier à Cédric TROLET, conseiller délégué, la voirie, en plus des travaux.

Votes : 1 contre, 2 absentions ,16 pour

2/ Répartition de l'attribution de l'indemnité de fonction

M. le Maire propose d'augmenter l'indemnité de Cédric TROLET, conseiller délégué, à la hauteur de l'indemnité des adjoints.

Votes : 1 contre, 18 pour

3/ Commission communale

Laurence VANOOSTEN, conseillère municipale a intégré le conseil depuis le départ d'Anne Gaëlle PAPILLON, elle souhaite rejoindre la commission tourisme, culture et patrimoine.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité.

4/ Installations classées.

M. le Maire explique que la SAS NORPAPER AVOT VALLEE située à Blendecques épand une partie de ses boues de papèterie chez deux exploitants de la commune en respectant les normes et la législation en vigueur.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité.

5/ Projet de boutique ambulante de vêtements.

Après discussion, M. le Maire propose de reporter ce point à la prochaine réunion.